

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2002

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, , Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : Mme Mariefrance DANCET, MM. Charles PAGE, Frédéric RENEVEY

**Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 20 juin et 29 août 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 septembre 2002**
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
Commission des finances – Séance du 9 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Ferme-grange Navazza-Oltramaré – Transformation –
Crédit d'étude (Fr. 230'000.--) **p. 1109** **Arrêté**
 - b) Ecoles de Lancy – Remplacement des rideaux d'obscurcissement
Crédit d'investissement (Fr. 260'000.--) **p. 1111** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 septembre 2002**
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
Commission des finances – Séance du 9 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Commission des sports – Séance du 10 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI
Piscine municipale de Marignac – Réfection des bassins
Crédit d'étude – 2ème phase (Fr. 400'000.--) **p. 1112 Arrêté**
- 8) **Commission de l'environnement – Séance du 3 septembre 2002 –**
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD
a) Election du Président et du Vice-président **p. 1117**
b) Etat phyto-sanitaire des arbres de l'allée principale du parc
Emile-Dupont **p. 1117 Information**
b) Achat d'un tracteur et ses agrégats –
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) **p. 1118 Arrêté**
d) Divers
- 9) **Commission des sports – Séances des 25 juin et 10 septembre 2002 –**
Rapporteurs : M. Dominique ZEHFUS et M. Aldo CAVALERI
a) Projet de fusion du Lancy-Sport F.C. et du
Grand-Lancy F.C. **p. 1119 Vote de principe**
b) Divers
- 10) **Commission de sécurité – Séance du 22 mai 2002 –**
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
a) Audition de l'Office des transports et circulation sur les
- compétences communales et cantonales en matière
de circulation
- passage en revue des points critiques sur la Commune **p.1124 Information**
b) Compte rendu des activités des ASM en 2001 **p. 1126 Information**
c) ASM / Police privée : quel rôle ? **p. 1126 Information**
d) Divers
- 11) **Commission sociale – Séance du 23 mai 2002 –**
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD
a) Visite de l'association d'entraide « urGEns » **p. 1127 Information**
b) Divers
- 12) **Commission de l'administration et information –**
Séance du 11 juin 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 1128 Information**
b) Internet – Intranet communal **p. 1128 Information**
c) Divers
- 13) **Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont –**
Séance du 11 juin 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
a) Bilan de la saison écoulée et de la situation actuelle **p. 1130 Information**
b) Perspectives pour la saison 2002-2003 **p. 1130 Information**
c) Divers
- 14) **Commission des sports – Séance du 25 juin 2002 –**
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
a) Election du Président et du Vice-président **p. 1131 Information**
b) Projet de rénovation des installations du Lancy-Tennis Club du Petit-Lancy
et du club Lancy-Fraisiers au Grand-Lancy **p. 1131 Information**
c) Divers

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

- 15) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 2 septembre 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 1132 Information**
b) Divers
- 16) **Commission des écoles, culture et loisirs –
Séance du 12 septembre 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 1133 Information**
b) Bilan fête des écoles 2002 **p. 1133 Information**
c) Point de la situation lors de la rentrée dans les différentes écoles
de Lancy **p. 1134 Information**
d) Divers
- 17) Résolution du parti Radical concernant l'utilisation rationnelle de
l'énergie à Lancy **p. 1135 Résolution**
- 18) Motion « Titeuf : le Grand » - Que pouvons-nous offrir à Lancy
pour Titeuf et son créateur ? **p. 1138 Motion**
- 19) Propositions individuelles et questions **p. 1140**
- 20) Questions du public **p. 1142**

M. LANCE : Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de Lancy, en saluant les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif incorpore, le public, ainsi que le représentant de la presse.

Je dois excuser Mme Dancet, M. Renevey, M. Page, et je dois vous informer que Mme Malagoli viendra avec quelques minutes de retard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AUGSBURGER : J'aimerais qu'on rajoute aux points 6) ou 7) des Divers pour la Commission des finances du 9 septembre.

M. LANCE : Je vous propose de les mettre au point 6c).

**2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES
20 JUIN ET 29 AOUT 2002**

M. LANCE : Le procès-verbal du 20 juin est approuvé.

Pour le procès-verbal du 29 août, avez-vous des remarques ?

M. MARCHIANDO : Je souhaiterais que l'on mette dans les procès-verbaux les clichés qui sont présentés.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. LANCE : Je crois pouvoir dire qu'il n'y a jamais eu de cliché dans les procès-verbaux.

Ce procès-verbal est également approuvé, avec mes remerciements à Mme Augsburger, la procès-verbaliste.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : Suite à la proposition de M. Marchiando de verser les jetons de présence de la séance extraordinaire du 29 août 2002, aux victimes des inondations qui se sont produites en août, le Bureau vous propose, d'entente avec M. Marchiando, de verser les 2/3 de la somme totale aux victimes d'Asie, et 1/3 aux victimes en Europe.

Etant donné que nous étions 34 Conseillers municipaux présents lors de la séance du 29 août, et que les jetons de présence se montent à Fr. 80.-- par personne, la somme totale s'élève à Fr. 2'720.--, soit Fr. 907.-- pour les victimes d'Europe et Fr. 1'813.-- pour les victimes d'Asie.

D'autre part, le Bureau vous propose de charger le Conseil administratif de choisir les organismes les plus appropriés pour le versement de ces sommes.

Nous allons devoir voter pour cette proposition. Mais avant de passer au vote, j'ouvre le débat concernant cette proposition de M. Marchiando et du Bureau pour le versement de ces sommes. Je vous demande d'être succinct par rapport à ce débat.

M. HEIZMANN : Au risque de passer pour un vieux « ronchon », j'aimerais tout de même m'exprimer sur ce thème. J'ai le sentiment que cette décision exprime une certaine démagogie de la part du Conseil municipal. Toutes les semaines, tous les jours, il y a des catastrophes dans le monde.

Je crois que je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de tout ce qui se passe sur notre planète en termes de drames humains, de répressions des droits élémentaires de la personne humaine. Je trouve le fait que, tout d'un coup, parce qu'il y avait une séance extraordinaire, nous versions nos jetons de présence, a quelque chose de dérangentant.

Nous sommes ici par l'émanation du peuple, nous faisons tous un gros effort, comme vous le savez tous, si nous sommes Conseillers municipaux, ce n'est pas pour les jetons de présence que nous recevons.

Je tiens à dire que, grâce à ces jetons, nous participons et nous contribuons au jeu démocratique, car nos associations n'ont aucun subside de la part de l'Etat, Dieu merci, et c'est grâce à nos jetons que nous faisons fonctionner la machine politique. Dans le groupe Radical, les 50 % de tous les revenus, et c'est le cas je le sais dans la plupart des groupes, sont reversés aux partis, de manière à pouvoir mener des campagnes électorales. Donc, personnellement, je m'opposerai, parce que je fais ma contribution en tant que citoyen, lorsqu'il y a des catastrophes. Je verse aussi une obole chaque fois que je le peux pour des sujets qui me sont chers et qui me touchent, et je ne vois pas pour quelle raison fondamentale, pour cette séance

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

extraordinaire, les 2/3 de nos jetons iraient pour des inondations en particulier, alors qu'il y a des drames en Palestine, qu'il y a des drames partout autour de nous, en Europe, à quelques centaines de kilomètres de chez nous.

M. FAVRE : Je partage un peu l'avis de M. Heizmann, on en a largement discuté en caucus, on s'est accordé la liberté de vote. La raison pour laquelle les gens acceptent, c'est qu'il s'agissait d'une séance extraordinaire, et ce sera la seule et unique fois que l'on sera d'accord d'entrer dans cette matière jusqu'à la fin de la législature en cours. Quant au partage de la somme, je suis tout à fait d'accord avec la proposition faite par M. le Président.

M. LANCE : Nous allons passer au vote sur cette proposition du Bureau.

La proposition est acceptée par 22 oui – 5 non et 2 abstentions.

Je vous remercie pour votre esprit de solidarité.

Le Bureau a décidé d'étendre à toutes les séances ordinaires du Conseil municipal, les questions du public, afin de faciliter cette démarche à la population Lancéenne et que les réponses aux questions soient données rapidement. Donc, dès ce soir, il y a possibilité au public de poser des questions au Conseil administratif.

M. HEIZMANN : Là également, il me semblerait opportun qu'il y ait une base légale par rapport à ces interventions du public, car je le rappelle, ni sur la loi sur les communes, ni dans le règlement du Conseil municipal, ce sujet est traité. Je demande que dorénavant, si l'on veut maintenir ce principe, qui court-circuite d'une certaine façon le jeu parlementaire du Conseil municipal, que la Commune se donne les bases légales dans son règlement du Conseil municipal.

M. LANCE : Je précise qu'il s'agit uniquement de questions posées au Conseil administratif.

Je viens de recevoir une lettre signée de M. Dubath, notre collègue, qui dit ceci :

*« Monsieur le Président,
Au cours de ces trois dernières années, j'ai partagé, au sein de cette assemblée, une expérience fort enrichissante.
Aussi, c'est avec regret, que je me dois de vous annoncer ma démission, suite à mon déménagement hors de notre belle commune.
Je vous demanderai de bien vouloir faire le nécessaire afin que mon successeur puisse reprendre mon mandat pour la séance plénière du mois d'octobre.
En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».*

M. LANCE : Je prends note avec regret de cette décision.

J'ai une information de notre huissier, M. Breda, qui me demande de faire l'annonce suivante : l'équipe des Sauveteurs de Lancy, composée de notre collègue M. Gilles Augsburgers, de notre ancien boulanger, Jacky Terrier, et de M. Virgile Mischler, a gagné le concours annuel de la Fédération des sapeurs-pompiers des sauveteurs du canton de Genève, le samedi 31 août à Onex. Il y avait 64 triplettes inscrites. J'adresse mes félicitations, particulièrement à M. Augsburgers.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Autre information, elle provient de la Société de pétanque Euroboules, adressée au Conseil municipal de la Ville de Lancy :

«Mesdames, Messieurs,

Vous êtes cordialement invité(es) à l'apéritif d'honneur à l'occasion du 18^{ème} Grand Prix de la Ville de Lancy.

Celui-ci aura lieu le dimanche 6 octobre, dès 11.30 heures, à la ferme Marignac, parc Marignac, avenue Eugène-Lance au Grand-Lancy.

En espérant vous rencontrer lors de ces journées de pétanque, recevez, mes plus cordiales salutations ».

Autre information, je crois que vous l'avez eue sur vos places. Il s'agit de la première marche populaire, organisée par les Amis marcheurs de Lancy. Le club vous propose deux parcours de 5 et 10 km. faciles, le samedi 12 et dimanche 13 octobre 2002. Départ et arrivée de « Lancy bouge », salle communale du Petit-Lancy.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Tout d'abord, une recommandation. Pour éviter les perturbations des micros, il faut éviter de toucher le petit bouton qui est ici. Les micros sont enclenchés, il faut éviter de jouer avec ces boutons.

Ce soir, il nous appartient de prendre congé d'un ancien collègue qui a quitté ce Conseil municipal depuis une ou deux séances, il s'agit de M. Christian Gerbex, qui est présent.

Christian Gerbex a été Conseiller municipal de 1987 à 2002. Il a été membre des commissions « police et circulation » de 1987 à 1990, de la Commission des « pétitions » de 1988 à 1990, Commission des « sports » de 1991 à 2002. Il a présidé la Commission des « travaux et constructions » depuis 1993 et jusqu'à 2002, dont il a été membre depuis 1987 à 2002. Il a également présidé le Conseil municipal en 1996.

A ses charges électives, il faut rajouter celle qu'il assume comme Président du Lancy Sports, et puis, il faut bien entendu rappeler, tous ceux qui y ont participé, la course mémorable du municipal qu'il avait organisée à Munich.

Ce soir, nous devons prendre congé de Christian, avec beaucoup de regrets, et il ne me reste plus qu'à lui remettre le petit cadeau habituel.

M. GERBEX : Ce n'est pas sans regrets que je quitte ce Conseil municipal, après 15 ans, je pense que j'ai fait énormément de choses, j'ai fait énormément de bénévolat, autant avec le Conseil municipal qu'avec le Lancy Sports.

J'aimerais tous vous remercier, déjà pour ces 15 ans. J'ai quand même vécu des bonnes années, des années exceptionnelles. Ces années qu'on ne peut pas oublier.

Par contre, j'aimerais quand même remercier deux personnes, pas durant 15 ans, parce qu'elles n'étaient pas là. Deux personnes avec qui j'ai toujours eu des bons contacts dans ce Conseil. J'irai dans l'ordre hiérarchique, donc c'est la Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, avec qui j'ai toujours eu des contacts extraordinaires,

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

joviaux, et Mme Maya Augsburguer, qui elle, vit un peu dans l'ombre, mais simplement, avec elle, on a toujours pu avoir toutes les informations concernant le Conseil municipal. Je vous remercie.

Je remercie aussi le Conseil administratif, je remercie M. François Lance, je lui souhaite plein succès pour sa future campagne électorale. J'espère que tout se passera bien pour lui, ainsi que pour vous-mêmes. Merci et bonne soirée, à bientôt.

M. SPINUCCI : J'ai encore une information. Vous avez remarqué, comme tous les soirs, où il y a le Conseil municipal, les drapeaux sont posés, mais ce soir, vous en avez beaucoup d'autres qui sont affichés dans la commune. A partir de demain, il y a aura même des drapeaux sur le pont de Lancy, et ceci c'est pour marquer la « Quinzaine des drapeaux » qui a été mise en route par l'Office du tourisme. Ces drapeaux resteront en place pendant 15 jours. L'Office précité désire que cette « Quinzaine des drapeaux » se répète chaque année pour mettre un peu de couleurs à une saison où les feuilles tombent, et les fleurs se fanent.

M. CHOBAS : Je n'ai pas de communication.

M. FOLLMY : J'ai une communication qui concerne la navette qui a permis aux habitants du Grand-Lancy de se rendre dans le quartier des Palettes, durant la période de fermeture de la Coopérative de la place du 1^{er}-Août.

Comme l'avait d'ailleurs très justement relevé M. Marc Guillermin, lors de la dernière séance, cette navette a été très appréciée par les habitants du Grand-Lancy, puisque ce sont 100 personnes qui l'ont utilisée au cours de cette période.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 2 septembre 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 9 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**Ferme-Grange Navazza-Oltramare – Transformation
Crédit d'étude (Fr. 230'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : M. Côte nous présente le projet de transformation de la ferme-grange du parc Navazza-Oltramare.

Deux niveaux seront mis à la disposition des utilisateurs, selon le système de la ferme Marignac et du pavillon de l'Orangerie.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

L'étage inférieur sera destiné aux réceptions, avec cuisine, office et extension de plain-pied sur le jardin. La capacité prévue est d'environ 200 places debout et 100 places assises.

L'étage supérieur sera conçu comme le centre de rencontres de Cartigny et mis à disposition de groupes, sociétés, entreprises privées. On pourra héberger 90 personnes avec tables et 120 avec chaises.

La terrasse de 50 m² permettra d'installer des tables en cas de réceptions à l'extérieur.

Au rez-de-chaussée, il y aura peut-être une ouverture entre les deux salles qui, de toute façon, ne pourront pas être utilisées en même temps par des groupements différents.

Tous les plans ont été conçus par le Service des travaux et constructions, mais à présent, nous devons faire appel à un architecte, en vue des discussions avec la Commission des monuments, nature et sites, tout en spécifiant que nous tenons à garder l'esprit du projet présenté par le Service des travaux et constructions.

Le crédit d'étude demandé fait état d'une réduction des honoraires attribués à l'architecte, compte tenu de la préparation du dossier.

Après lecture de l'arrêté le crédit de Fr. 230'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Lors de la commission des finances du 9 septembre dernier les commissaires se sont inquiétés du montant prévu de 2.500.000.- francs pour cette réfection, ce montant paraissant faible par rapport à d'autres travaux de transformation déjà réalisés.

La qualité du projet présenté par le service des travaux de notre administration a été relevée et la commission a voté ce crédit d'étude à l'unanimité.

M. SPINUCCI – (Clichés) : Vous avez ici le niveau rez-de-chaussée, vous avez le parvis d'entrée à cet endroit, le hall d'entrée avec la possibilité d'accéder directement aux deux salles qui sont aménagées, ou alors de monter à l'étage.

Vous avez une première salle de 48 m² et une deuxième salle de 92 m². La capacité de ces deux salles est de 100 personnes assises ou alors 200 personnes debout. Vous avez la cuisine de 22 m², et un office de 17 m². Pour les sociétés qui n'auraient pas besoin de la cuisine, elles pourraient utiliser uniquement l'office. Vous avez les services sanitaires ici, et un petit vestiaire.

On peut donc accéder à l'étage, le voilà, où l'on trouve une grande salle de conférences ou de réceptions. Il s'agit de placer ou ne pas placer les tables, d'une superficie de 140 m². On retrouve un bloc sanitaire, et ici, un office, café-lunch et un dépôt de mobilier à cet endroit là. Les deux niveaux peuvent être reliés par un monte-charge, ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Si on revient sur le cliché précédent, on peut relever que si on bloque cette porte ici et celle-ci, on peut accéder directement au bloc sanitaire pour les utilisateurs du parc ou

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

pour les centres aérés qui pourrait être aménagé à proximité. Ici, vous avez cet espace vert, avec la possibilité d'aménager la terrasse, dont a parlé Mme Bounous.

M. PASQUIER : En voyant les plans que nous a présentés M. le Maire, j'aurai dit qu'on change maintenant l'affectation de ce bâtiment, et qu'on y aménage une salle de séminaires ou de banquets, ce qui est une bonne chose. Quand on voit comme l'Orangerie est bien utilisée, la question se porte en fait sur le flux de circulation, du parking, qu'en est-il dans cette région ?

M. SPINUCCI : Les démarches sont en cours. Nous avons déjà reçu des réponses tout à fait positives, sans aucune hésitation de la part du Centre commercial, ainsi que de la Banque Cantonale qui nous mettront à disposition les parkings souterrains, moyennant l'assurance qu'un service de sécurité soit mis en place, à partir de 23 heures, puisque c'est à ce moment-là, que le Centre commercial ferme totalement. S'il faut laisser le parking ouvert, il faut en assurer la sécurité.

Nous attendons maintenant une réponse du Crédit Suisse qui pilote le parking du Crédit Suisse, d'Ernst & Young et également de la Winterthur. Si la réponse est positive, on pourrait penser qu'environ 400 à 450 places souterraines seraient disponibles. Après, il y a toute une série de mesures qui vont être prises, et qui font actuellement l'objet d'une étude par un ingénieur spécialisé en problèmes de circulation et de parking. Ces mesures seront illustrées à une prochaine Commission qui devra examiner le crédit d'aménagement du parc de la première étape.

M. BAERTSCHI : En tant que Président de la Commission de l'environnement, je tiens à rassurer, dans la mesure du possible, M. Pasquier, en lui disant que le problème de la circulation était, avec cette affectation de centre de rencontres pas réglé du tout. Il est exclu que les voitures puissent se garer devant ce futur parc, il faudra que les voitures se mettent ailleurs. J'espère que l'assurance que nous dit M. Spinucci est réelle, parce que cela est un problème, il faut le reconnaître. Si c'est la déléguée à l'économie qui s'occupe de la gestion de cette maison, il faudra vraiment qu'elle fasse un gros effort pour convaincre les gens de faire 100 m. à pied, ce qui me semble n'être pas évident. Je crois que nous avons une carte à jouer, j'espère que cette carte sera aussi jouée dans ce sens.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Ecoles de Lancy – Remplacement des rideaux d'obscurcissement
Crédit d'investissement (Fr. 260'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Il nous est rappelé que les rideaux d'obscurcissement des classes et des aulax datent de l'origine des écoles (certaines de 1965), il apparaît donc nécessaire de les changer.

Deux entreprises lancéennes se sont mises en consortium, ce qui permettra un gain de temps. Le meilleur rapport qualité-prix a été retenu. Une mise en garde est faite quant à des sous-traitances éventuelles.

Après lecture de l'arrêté le crédit d'investissement de Fr. 260'000.-- est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire s'inquiétant d'une différence de prix par rapport aux différentes classes, il lui a été précisé que les dimensions des rideaux n'étaient pas identiques, ni leur nombre. Ce crédit d'investissement a été voté à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire nous informe que des travaux de transformation au café-restaurant de la Terrasse, au Petit-Lancy, n'ont pas été honorés financièrement et que des entreprises étaient contraintes de déposer des hypothèques légales contre le propriétaire, la ville de Lancy. Il lui est répondu que suite à une hypothèque légale déposée, un avis pour une audience auprès du tribunal avait été reçue par l'administration et qu'il fallait vérifier si le gérant payait son loyer. Affaire à suivre!

Un commissaire ayant lu dans la feuille d'avis officiels une communication concernant l'arrêt du Tribunal administratif suite au recours de notre commune contre le calcul de la péréquation intercommunale, le Conseiller administratif délégué nous informe que le département des finances a imposé un délai aux municipalités pour fournir le nombre de m2 du domaine public de chaque commune, mais que, vu les difficultés techniques, une prolongation de ce délai avait été accordée.

M. SPINUCCI : Une information complémentaire. On a vérifié, le loyer est tout à fait à jour et les hypothèques légales n'ont pas été inscrites pour l'instant, puisque le conseil juridique du gérant a fourni des sûretés.

- 7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 2 septembre 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 9 septembre 2002 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**

**Piscine municipale de Marignac – Réfection des bassins –
Crédit d'étude – 2^{ème} phase – (Fr. 400'000.--)**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Afin d'ouvrir le crédit d'étude, 2^{ème} phase, pour la réfection de la piscine de Marignac, M. Dellenbach, architecte du bureau ACAU, M. Kugler, ingénieur du bureau Rigot-Rieben et M. de Marsano, ingénieur conseil du bureau GEOS étaient convoqués.

Il nous est rappelé brièvement, qu'en date du 14 décembre 2000, nous avons voté un crédit d'étude de Fr. 120'000.-- pour un état des lieux. Ce deuxième crédit doit

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

permettre de chiffrer, avec plus de précision, le coût des travaux de réfection des bassins et des installations techniques, en tenant compte de la première étude.

Il nous est stipulé que, vu l'état des «catacombes » de la piscine, et du fait que certains endroits sont inaccessibles, on peut craindre quelques surprises, mais les mandataires s'engagent à faire le maximum, comme les tuyaux sont appelés à disparaître les interventions seront facilitées. Il y a peu d'endroit où le béton a éclaté par rouille, donc pas de dégradation intérieure.

Dans certaines zones, il reste des doutes, des caniveaux ayant été rajoutés au fil des ans.

Nos invités se déclarent satisfaits des audits réalisés, mais certains éléments doivent à présent être pris en considération : notamment la couverture nocturne des bassins, ce qui soulève une certaine réaction au sein des commissaires, compte tenu du coût important demandé (Fr. 1 million environ). Comme il s'agit d'une réglementation obligatoire, nous devons demander une dérogation puisque nous ne faisons que de rénover.

Une mise en garde nous est faite relative aux saisons car, apparemment , certains vices cachés se dévoilent selon l'utilisation de la piscine.

En novembre, il est prévu de nous soumettre le plan directeur avec les diverses options que nous pourrions choisir.

Un commissaire s'inquiète des zones d'ombres qui apparaissent dans ces études : coût du carrelage ? de la couverture ? etc. Il est précisé que le crédit d'étude ne changera pas, car il couvre les prestations jusqu'à la mise en soumission et sera suffisant pour rétribuer les mandataires.

Les travaux pourraient commencer en septembre 2003, mais on ne peut pas certifier que la piscine sera ouverte en 2004.

Une visite sera organisée à l'intention de la commission concernant la couverture des bassins, les goulottes type finlandais et le système de surveillance par caméras immergées.

Une question reste posée pour un proche avenir : la patinoire ! Doit-on la garder, la supprimer, la garder et en construire une deuxième ? Une réponse claire ne devra pas tarder à être donnée.

Quant aux honoraires des mandataires, le forfait ne paraît pas être une bonne solution. Il semble préférable de les calculer selon les tarifs S.I.A car ainsi ils seront repris lors de l'exécution en fonction des montants réels.

On pourra recevoir à nouveau les mandataires une fois le devis établi afin d'affiner le prix.

La commission se déclare d'accord avec la somme demandée mais à répartir par tranches à déclencher par le Conseil administratif.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Après lecture du projet le crédit d'investissement de Fr. 400.000.-- est accepté à l'unanimité.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Au sujet de la couverture des bassins, un commissaire regrette que le règlement cantonal du 1er janvier 2000 n'ait pas été pris en compte, ce dernier stipulant que tous les bassins de plus de 400 m² de surface chauffée doivent être équipés de couvertures nocturne.

Un second commissaire s'étonne que dans cette demande de crédit, rien ne soit stipulé au sujet des activités hivernales à prévoir dans l'aménagement de ce site.

Les commissaires acceptent cette demande de crédit par 7 oui et 1 abstention.

M. CAVALERI présente le sujet : Aucune objection n'a été formulée quant au bien-fondé du crédit demandé, vu qu'aucun membre de la commission ne conteste le projet de redonner une seconde vie à cette installation appréciée de la population depuis 33 ans. Des questions ont toutefois été posées quant à la couverture nocturne du bassin, dont le coût présumé a effarouché plus d'un.

Pour cet objet, tout dépendra de l'interprétation que feront les autorités compétentes - c'est-à-dire le Service de l'énergie - du règlement qui exige une telle installation au nom des économies d'énergie.

Une autre question est surgie à propos des goulottes finlandaises, qu'un commissaire ne trouvait pas plus pratiques que les actuelles. La réponse a été catégorique : on ne peut aller contre la pratique d'aujourd'hui, d'autant moins que les anciennes goulottes ne se fabriquent plus.

D'aucuns craignent en outre que les nouvelles installations nuisent à la pratique de la compétition. Ils rappellent que notre piscine est réputée rapide. Les réponses du responsable de la piscine et du chef du service des travaux semblent avoir rassuré les inquiets. Enfin, des craintes ont été formulées quant à la fiabilité des installations actuelles et, tout le monde, table la bonne étoile qui nous préservera de pannes majeures lors de la saison 2003, au terme de laquelle devraient commencer les travaux de rénovation.

Le crédit a donc été approuvé à l'unanimité par les 7 commissaires présents.

A la suite de cette délibération, la question de la patinoire a été évoquée. Rien de nouveau n'a été dit sur l'installation actuelle. La discussion reste toutefois ouverte sur l'option d'une patinoire éventuelle, conçue sur des bases différentes de l'actuelle. Cet important sujet sera abordé lors d'une séance ultérieure.

M. SPINUCCI : Pas d'information complémentaire, mais concernant la couverture nocturne, il est exact que la loi oblige aujourd'hui pour toutes les nouvelles installations, d'avoir une couverture nocturne. Nous avons la possibilité d'essayer d'avoir une dérogation, s'agissant d'une ancienne installation qui a, aujourd'hui, 33 ans. Alors ensuite, il faudra savoir si nous voulons vraiment déroger à cette loi, ou si nous désirons poursuivre notre politique d'économie d'énergie, en sacrifiant une somme qui, c'est vrai, est relativement importante, puisqu'elle dépasse, sauf erreur, un million et demi. Donc la question se pose. Nous allons évoluer maintenant dans l'étude du dossier, ensuite, on vous reposera la question. Si par hasard, nous pouvions

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

obtenir une dérogation, si nous voulons en profiter, ou si nous voulons poursuivre notre politique dans le domaine des économies d'énergie.

M. LORENZINI : Le groupe Démocrate-chrétien a approuvé ce vote lors des diverses Commissions, il l'approuvera ce soir. Néanmoins, il tient à faire quelques remarques par rapport, entre autres, au fonctionnement et à la chronologie du vote de ce soir.

En effet, nous sommes un peu surpris de la chronologie utilisée par le Conseil administratif dans cette affaire. Au mois de mai ou juin, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude, permettant aux mandataires, le bureau Acau ainsi qu'un pool de mandataires, ingénieur civil et ingénieur chauffage-ventilation, sanitaire et électricité, de faire une étude de plan directeur pour l'aménagement global du secteur de Marignac, soit pas uniquement la piscine, mais également ses abords.

Le but de cette étude était de permettre à notre Conseil de se définir sur les nombreuses propositions émanant du concours d'architecture organisé par la commune, il y a une année maintenant.

Alors, ce qui est d'autant plus étonnant, c'est que le résultat de cette étude est attendu pour novembre, et que le but de cette étude est de chiffrer toutes ces options pour que nous puissions nous prononcer. Et là, on découvre finalement, qu'un mois et demi avant, on vient en nous proposant un crédit d'étude, phase 2, pour des transformations de la piscine qui touchent la technique. La technique peut quand même être modifiée suivant les décisions que nous prendrons, parce que la technique de la piscine peut être utilisée à deux fins, uniquement le chauffage des bassins ou le renouvellement de l'eau, ça touche également des options qui ont certes été plébiscitées par le sondage réalisé au sein du Conseil municipal, mais qui n'ont pas été entérinées de manière définitive, comme les pédiluves, comme la réfection des vestiaires, comme les decks et d'autres, et également, on a assez parlé de la proposition de couverture nocturne.

Notre groupe soutiendra donc ce vote, mais regrette néanmoins la chronologie qui aurait, somme toute, pu être respectée, qui aurait consisté à ce que l'on décide une fois pour toute ce qu'on veut faire là-bas, et une fois que l'on a décidé ce que l'on veut faire, et bien, on vote les crédits d'études pour étudier plus en avant les travaux à entreprendre.

Pour permettre de ne pas investir trop d'argent sur des mesures qui ne sont pas encore définitives, nous avons fait la proposition, qui a été retenue par l'ensemble de la Commission, de faire en sorte que le crédit ne soit pas dépensé en une fois, mais qu'il soit scindé, grosso modo, en deux, et que la phase de devis général, qui consiste à chiffrer des travaux compris dans ce crédit, soit présentée au Conseil, et comme cette période devrait coïncider avec l'arrivée d'étude directrice, on pourra se prononcer si oui ou non, on fait des pédiluves, on couvre la piscine, pour économiser de l'énergie.

J'aimerais encore rappeler, puisque nous parlons une fois de plus de la piscine, et que j'ai entendu les précédents intervenants, que notre groupe, par l'intermédiaire de notre Président actuel, s'était exprimé au moment du vote du crédit d'étude pour l'étude directrice, avait rajouté que cette étude directrice devait avoir comme mission, pour les mandataires également, de proposer une activité hivernale. Je dis bien une activité hivernale, parce que dans notre esprit, il n'est pas question de savoir si nous faisons une patinoire ou pas, ou nous fermons la patinoire que nous avons, mais il est

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

question de savoir si oui ou non, nous voulons investir plusieurs millions pour une installation qui fonctionne 4 mois par année, ou si nous trouvons d'autres solutions pour avoir une installation sportive à Marignac qui fonctionne toute l'année.

Nous espérons que les mandataires, choisis à la suite de ce concours, seront en mesure de nous faire des propositions autres que celles ayant trait à une patinoire.

Mme SCHENKER : J'aimerais juste un renseignement concernant la précision qui a été donnée par M. le Maire, relative à la couverture des bassins. Je voulais savoir s'il y avait des démarches qui avaient été entreprises pour l'obtention d'une dérogation.

M. SPINUCCI : Non pas encore, nous attendons d'attribuer le mandat définitivement.

M. DUBATH : Oui, je crois que tout le monde s'inquiète à propos de cette couverture. Souvenez-vous que, dans cette commune, on fait des piscine pour 30 ans, et en 30 ans, on aura largement le temps de rentabiliser cette couverture en économie d'énergie.

M. HEIZMANN : Juste pour reprendre la balle au bond de mon collègue M. Dubath, effectivement que les calculs de rentabilité démontrent qu'une couverture, dont la longévité est de plus de 10 ans, est rentabilisée après 5 ou 6 ans, parce que l'économie n'est pas seulement sur l'économie d'énergie, puisque la plupart des déperditions ont lieu durant la nuit, mais il y a encore un gros gain, c'est sur l'évaporation nocturne de l'eau, qui elle-même, en s'évaporant, puise une très grande quantité de chaleur dans le milieu. Donc c'est un projet, qui à mon sens, est tout à fait rentable et qui, d'ailleurs, s'inscrit dans la motion que l'on va vous soumettre en fin de ce Conseil municipal.

J'aimerais juste revenir sur l'utilisation et l'affection hivernale de la piscine de Marignac. Effectivement, comme l'a dit, mon collègue M. Lorenzini, cette idée de concours a permis de plébisciter un florilège de projets, et de pouvoir faire que le Conseil municipal, soit uni derrière un projet, qui réunit les meilleures idées des trois concourants. Maintenant, il est évident que, si nous investissons une telle somme, pour faire cette œuvre, parce que je pense que ce sera une véritable œuvre au milieu de notre commune, il faut que l'utilisation dépasse les 4 mois d'utilisation estivale d'une piscine standard.

A ce titre, le groupe Radical demande à la Commission des sports de se prononcer sur l'utilisation ou non d'une piscine durant la période hivernale. Et à ce titre, nous demandons, à la Commission des sports, de se définir sur l'utilité ou non d'une patinoire publique, sur son agrandissement éventuel, sur sa couverture éventuelle, et également sur des pistes technologiques, je dirai, originales, comme par exemple, de substituer une glace par un système synthétique, et pourquoi ne pas le faire.

Donc, je crois que c'est maintenant à la Commission des sports de se prononcer par rapport à ce projet, et il va de soi que le groupe Radical votera cet arrêté de Fr. 400'000.--, ce soir.

M. LANCE : Est-ce que le Président de la Commission des sports a quelque chose à rajouter ?

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. GUILLERMIN : Je peux simplement remercier M. Heizmann de nous donner du travail. Je rappellerai tout de même que, dans le cadre de ce concours, les groupes mandatés ont un scénographe. C'est à lui de nous fournir les propositions, et ce n'est pas à nous d'inventer les loisirs de nos concitoyens.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 3 septembre 2002 – Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD

a) Election du Président et du Vice-président

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : M. François Baertschi est reconduit à la Présidence et M. Alberto Perez Iriarte à la Vice-présidence.

b) Etat phyto-sanitaire des arbres de l'allée principale du parc Emile-Dupont

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Les commissaires ont reçu le message No 149 faisant l'état phytosanitaire des arbres de l'allée principale du parc Emile-Dupont.

La société Arboristes Conseil Sàrl, représentée par MM. Leuba et Beguin, nous commentent l'état des arbres de ce parc. Il est à préciser qu'ils ont reçu mandat pour l'étude les chênes.

Au moyen de l'appareil de tomographie et le système de diagnostics Picus, une photographie démontre l'état des chênes de l'intérieur.

Constatation a été faite que 3 chênes sont atteints d'un champignon appelé «Inonetus dryadeus », phénomène dû, entre autres, aux modifications des alentours durant ces dernières années, donc un abattage immédiat est nécessaire.

Concernant les autres chênes, ils feront l'objet de toutes les attentions afin de les protéger des maladies.

Après les différentes explications de la société commanditée, la commission doit donner une ligne de conduite au Service des parcs et promenades afin de l'orienter soit, pour une continuation à surveiller les arbres actuels, ou éventuellement de réaménager le parc en tenant compte des essences adaptées au milieu, du parking, de la place de jeux, des éclairages, de la déchetterie, etc. Le coût est estimé à environ Fr. 270'000.--. D'autre part, le chemin des Vieux-Chênes est sous surveillance, des champignons sont apparus cette année sur les arbres.

Un commissaire demande qu'une information soit faite aux habitants, via le site Internet, et qu'un affichage soit mis à l'entrée du parc.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**c) Achat d'un tracteur et ses agrégats –
Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--)**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Après un appel d'offre auprès de 4 entreprises, et après les explications de M. Deschenaux, responsable du Service des parcs et promenades, le choix c'est porté sur le tracteur Terratrak Aebi TT70S de la maison Grunderco SA à Satigny pour un montant de Fr. 138'984.--.

Cet engin sera idéal pour la tonte, la régénération des terrains de football, le creusage des tranchées pour une meilleure plantation d'arbres et le traitement phytosanitaire.

Le crédit sollicité étant de Fr. 150'000.-- (pour pallier aux éventuelles hausses), la somme est prévue aux investissements 2002.

La commission s'est prononcée en faveur pour cet achat et a voté le crédit à l'unanimité.

M. BAERTSCHI : J'aperçois le projet, on n'a pas mentionné le genre de tracteur qu'on avait acheté. Il n'y a pas la marque. La Commission a donné la préférence à une marque précise.

M. SPINUCCI : Il y a eu des appels d'offres auprès de 4 entreprises différentes, on en a choisi une, la marque vous l'avez citée, soit Terratrak Aebi TT70S. On peut le rajouter sur l'arrêté.

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Un commissaire signale, qu'à certains endroits, le long du bord de l'Aire, une barrière empêche de poursuivre la promenade.

Réponse du Conseiller administratif : L'Etat de Genève entreprend des travaux le long de l'Aire, démolition des bétons et aplanissement des talus. Un projet de cheminement piétons est prévu.

De plus, une demande a été aussi faite auprès du Service des travaux et constructions, afin de ressortir toutes les parcelles où la commune est au bénéfice d'une servitude. Affaire à suivre.

Un inventaire des coûts des véhicules communaux a été remis aux commissaires.

**9. COMMISSION DES SPORTS –
Séances des 25 juin et 10 septembre 2002 –
Rapporteurs : M. Dominique ZEHFUS et M. Aldo CAVALERI**

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**a) Projet de fusion du Lancy-Sport F.C. et du Grand-Lancy F.C.**

=====
M. ZEHFUS présente le sujet : Le sujet de ce soir avait déjà été évoqué lors d'une précédente commission, et notre Conseiller administratif délégué a tenu à remercier les représentants des deux clubs présents, dont les deux présidents actuels et grand nombre de membres des comités respectifs qui comptent, à leur actif, un nombre d'heures de bénévolat impressionnant au cours de ces dernières années.

Les démarches sont venues des deux présidents et des clubs eux-mêmes. Après un certain temps de réflexion, les deux comités respectifs se sont exprimés à une grande majorité pour cette fusion.

Plusieurs éléments sont ressortis lors des tractations, à savoir :

Si la volonté se concrétisait, elle ne pourrait se réaliser sans le soutien de la ville de Lancy.

Une certaine forme d'usure se fait ressentir dans les comités respectifs et il n'y a pas beaucoup de nouvelles forces pour reprendre la relève.

La situation financière du Grand-Lancy F.C. est difficile car la 1ère ligue nécessite un suivi financier, et la recherche de sponsors est difficile. C'est plus souvent à travers le réseau de relations que les responsables trouvent des ressources financières.

Les deux clubs effectuent un travail énorme sur le plan social car, sur les 800 membres environ que comptent ces clubs, il y a entre 500 et 600 juniors. Un membre relève même qu'il s'agit de la plus grande garderie de la commune. Les parents qui déposent leur enfant, viennent réclamer si quelque chose ne va pas.

Les entraîneurs sont indemnisés mais leur engagement relève plus du bénévolat. Au niveau formation de ces entraîneurs, l'Association Suisse de Football impose des exigences. Pour les écoles de football, il faut assurer une qualité sur le plan éducatif et social. La qualité des formateurs s'est considérablement améliorée. Les parents le disent et c'est ce qui provoque une émulation.

Notre Conseiller administratif délégué a participé aux premières réunions de travail, et les clubs ont travaillé entre eux sur les aspects techniques et administratifs ce qui a débouché sur un projet de budget.

Le Président du Grand-Lancy F.C. a pris la parole pour remercier M. Chobaz d'avoir participé au rapprochement, en y apportant tout son tact et ses compétences. Il ajoute par ailleurs que l'accent a été mis sur la jeunesse et un projet a été établi pour la création d'un mouvement juniors, grâce à l'appui du responsable technique cantonal.

Pour mener un tel club, qui nécessite un travail administratif important, formulaires à remplir, convocations, il faut un directeur technique et un responsable pour le secrétariat. Les déplacements des catégories juniors inter-régionales chargent les budgets et, le but est de se maintenir dans les catégories actuelles et de les alimenter avec des jeunes issus des clubs. Bien qu'il faudra aller chercher quelques bons joueurs à l'extérieur, le but est de conserver l'esprit de famille actuel.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

La problématique des cotisations est évoquée. Pour un junior, on arrive à un coût d'environ Fr. 1'000.-- par saison comprenant l'encadrement, l'équipement, le transport, etc., pour une cotisation de Fr. 150.--.

Le Président du Lancy-Sport F.C. ajoute que son club pratique à peu près les mêmes tarifs. Les rentrées des cotisations sont souvent difficiles et, ce ne sont pas seulement celles des juniors qui ne sont pas payées, mais également les cotisations des adultes.

Aux différentes questions des commissaires, il est répondu comme suit :

Il ne sera pas possible de multiplier les installations et les effectifs ne seront pas réduits, ce qui serait contraire à l'objectif social. Les clubs conserveront les acquis, soit le maintien d'une équipe en 1ère ligue et une autre en 2ème ligue inter-régionale.

Le système de recrutement se fait par mailing dans les boîtes aux lettres, ou par émulation à la suite d'un événement coupe du monde par exemple, les écoles de football passant de 25 à 100 enfants.

Concernant l'érosion en cours de route, bien qu'on puisse parler de garderie au début, certains jeunes quittent le football et reviennent pour jouer dans d'autres catégories (vétérans par exemple). Le travail de base est réel. Le Président du Grand-Lancy F.C. ajoute encore que certains joueurs font une expérience ailleurs et reviennent dans leur club d'origine. On peut ainsi voir l'évolution et c'est très encourageant pour les dirigeants.

Les délégués des deux clubs ont été remerciés par le Président de la commission pour leur exposé complet et leur franchise.

M. CAVALERI présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que le sujet est soumis à la commission, car la commune est directement concernée par le biais du budget 2003 qui sera proposé au Conseil municipal, mais que la décision, sur l'avenir des 2 clubs, appartiendra en définitive aux intéressés.

Notre vote de principe porte donc avant tout sur le soutien financier que la Commune est prête à consentir pour l'éventuel nouveau club issu de l'union ou mieux, du mariage des 2 associations actuelles. Des questions ont donc été posées sur ce futur engagement financier, qui devrait se monter à environ Fr. 350'000.--, Fr. 380'000.--, alors que la subvention globale accordée actuellement n'atteint que Fr. 120'000.--.

Le Conseiller administratif délégué justifie cette augmentation par un enrichissement de l'encadrement, notamment celui de jeunes joueurs. Après mariage, le club prendra en charge plus d'enfants que les autres clubs du canton. Les exigences posées aux clubs quant à la professionnalisation des formateurs pèsent aussi assez lourd sur les budgets. Sans une aide accrue des pouvoirs publics, les clubs ne pourraient assumer toutes leurs responsabilités.

Il a aussi été évoqué le problème des terrains et des installations à disposition, notamment le manque de vestiaires. Un commissaire propose même de racheter à vil prix des camions-douches de l'armée.

Enfin, le Président n'a pas manqué de verser une larme sur le magnifique projet de la couverture de la gare de la Praille qui ne verra jamais le jour.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

La discussion terminée, la Commission approuve à l'unanimité de soutenir financièrement le mariage ou le PACS de nos 2 clubs, si les 2 partenaires se décident à sceller cette union.

M. GUILLERMIN : Je ne verserai pas une larme ce soir, merci M. le rapporteur d'occasion. Je dis d'occasion parce qu'il a remplacé M. Zehfus au pied levé. Cela est très positif. C'est un commentaire personnel que j'aimerais faire.

Fils d'un membre fondateur qui fut ensuite président du club du Grand-Lancy pendant 20 ans, appelé alors St-Michel F.C. à la suite d'un sombre veto lui ayant interdit la mention de Lancy dans son patronyme, je suis favorable au mariage des deux clubs de Lancy.

Comme ancien joueur du St-Michel F.C., je conserve d'excellents et joyeux souvenirs de cette époque où régnait un mémorable esprit de clocher entre les deux clubs de notre commune, sans nostalgie ni regret.

Je n'ai absolument pas l'impression de perdre mes racines si les deux clubs de Lancy, avec toute leur histoire, forment les piliers d'un nouveau club plus fort, dans sa structure et son fonctionnement.

Cependant, cette nouvelle entité devra donner la priorité absolue à la formation des jeunes de Lancy et à leur promotion dans les équipes fanions.

Les autorités devront s'assurer que les fonds publics attribués seront bien utilisés dans ce sens.

Mme SOLIOZ : Avant de voter ce principe, j'aimerais que deux conditions soient respectées. Deux conditions sine qua non, avant qu'on s'engage à environ Fr. 350'000.-- par année pour ce club.

J'aimerais que la Commune s'assure premièrement d'un contrôle quant à la gestion du club, soit par la participation d'un délégué du Conseil municipal ou même d'un Conseiller administratif, et aussi par le contrôle de certains processus de gestion. On l'a vu, la gestion des cotisations, aujourd'hui couvre 400 membres au lieu des 800 actuels, donc je pense qu'il y a peut-être un effort de gestion à faire aussi. J'aimerais que la Commune s'en assure.

Deuxièmement, pour appuyer ce qu'a dit M. Guillermin, l'on s'assure aussi du maintien essentiel du rôle social d'un club de football subventionné par la Commune. Je pense finalement que le seul intérêt que la Commune a en subventionnant un club tel que celui-ci, reste le rôle social qu'il peut jouer. J'aimerais que la Commune s'assure du bon maintien de ce rôle, et peut-être, un moyen relativement simple, qui n'existe pas aujourd'hui, qui est de différencier, dans les comptes de ce club, dans le bilan, l'équipe d'élite des équipes juniors, pour que l'on puisse clairement identifier où vont les fonds, et où vont les subventions entre les équipes d'élite et des équipes juniors.

J'aimerais simplement que le club nous rassure sur ces conditions, et je voterai avec confiance ce montant.

M. MARCHIANDO : En tant que papa de footballeuses, je souhaiterais que le nouveau club incite davantage les filles à participer au football.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. CHOBAS : Deux ou trois remarques en réaction aux propos que j'ai entendus. Si je me réjouis de la prise de position des différents intervenants, je dois, dans un premier temps, les rassurer. Je crois que les discussions en commission ont été claires et que la position du Conseil administratif ne diffère pas de celle du Conseil municipal, à savoir que, si nous entrons dans un processus de soutien accru au club, c'est en priorité pour l'effort de formation que font déjà, aujourd'hui, les deux clubs et un effort plus conséquent que ferait en tant que tel le nouveau club.

Il est bien entendu que ce qui a été dit, tant par M. Guillermin que par Mme Solioz notamment, sont des propos auxquels j'adhère, dans la mesure où c'est l'objectif poursuivi.

Cela étant, par rapport au contrôle, je souhaiterais dire que je ne suis pas favorable à l'introduction de délégué de l'autorité municipale dans les associations, parce que je trouve, qu'à ce moment-là, il faudrait peut-être s'interroger de quelle manière on souhaite effectuer ce contrôle.

Aujourd'hui, nous effectuons un contrôle des associations à travers les comptes, les bilans et les budgets que nous envoient ces différentes associations. Nous traitons de la même manière l'association de la Crèche Chante-Joie. à qui nous donnons environ Fr. 1,5 million par année, le Centre Marignac, à qui nous donnons un peu plus de Fr. 400'000.--, ou le Terrain d'aventures du Petit-Lancy, à qui nous donnons un peu plus de Fr. 50'000.--, et j'oublie certainement beaucoup d'autres associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales.

Je crois qu'il est évident qu'il faudra procéder à une évaluation de ce qui est fait. Le vote qui vous est soumis ne vous engage évidemment que dans le cadre du budget 2003. Je pense que la Commission des sports sera attentive si, par hypothèse, ce projet se concrétise, à le suivre, et à vérifier qu'effectivement l'engagement financier de la commune serve en priorité aux objectifs qu'elle a définis. Dans ce sens-là, je suis tout à fait prêt à trouver des éléments d'évaluation qu'on puisse mettre en place entre le club et la Ville de Lancy.

Je souhaiterais, pour ma part, renoncer, affirmer, en tous les cas, qu'il n'est pas question pour moi, en tant que Conseiller administratif, de siéger à l'intérieur du comité de ce nouveau club. Je trouve que ce n'est absolument pas mon rôle. D'autre part, si je suis prêt à discuter d'un éventuel délégué du Conseil municipal, à travers un débat au sein de la Commission des sports, je trouve qu'on pourrait trouver des éléments d'évaluation, des instruments de suivi qui soient meilleurs que celui-là, plutôt que de parachuter l'un d'entre nous dans un comité, où il n'aura pas forcément une vue complète des différents événements. Je crois que le contrôle que nous pouvons exercer à travers les informations, les uns et les autres, que nous pouvons recueillir auprès des parents, auprès des joueurs, auprès des jeunes, auprès des moins jeunes, c'est aussi un élément d'évaluation qui peut être aussi pertinent que l'examen des comptes et des budgets que nous continuerons à poursuivre. A cet égard, nous pourrions peut-être demander une professionnalisation plus aiguë, notamment au niveau du contrôle des comptes.

Voilà ce que je souhaitais dire dans un premier temps. Sinon, en dehors de ce qui a été dit, je me réjouis effectivement des prises de position des différents intervenants.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. FAVRE : Nous voterons favorablement à cette demande. On fera tout pour aider les associations de football si tel est le souhait des comités des deux clubs, où ils pensent regrouper leurs forces en se réunissant. J'attire toutefois l'attention de l'augmentation du budget, étant donné les discussions qu'on a entendues, il faudrait éviter que cela devienne du délire élitiste, c'est-à-dire que, seulement certains footballeurs soient triés, qu'une séparation très nette se fasse.

J'ai longtemps joué au football, je me souviens en juniors C, on était 120, en juniors B, on était 60, en juniors A, on était 30. Pourquoi ? Parce que c'était la 1^{ère} équipe qui fonctionnait bien, où il y avait un suivi, où il y avait un encadrement qui était très bien. Il faut vraiment profiter de cette manne financière qui va tomber sur les clubs, pour que l'entraîneur de la première équipe des juniors A, ou de la dernière équipe des juniors C pour assurer un suivi, pour que les enfants soient encadrés, soient motivés, cela est très important, pour éviter vraiment qu'il y ait une dérive, et que l'on favorise que les bons et que les autres soient un peu laissés sur le carreau, et arrêtent très vite. Je dirai qu'à 13-14 ans, il ne faut pas les pousser pour aller au stade, à partir de 15 ans, ils commencent à dire non, parce que etc. A 18 ans, on ne les voit plus, à mon avis cela est très important.

Au niveau des finances, je suis de l'avis de Mme Solioz, dans le sens que, vu les montants stipulés, un club en 1^{ère} ligue, un club en 2^{ème} ligue, il est évident, il ne faut pas se le cacher, certains joueurs sont payés, et cela crée des malaises, et c'est uniquement dans ce but d'avoir un contrôle, que ce soit clair, qu'une séparation qui soit faite. Dans la répartition du budget, on parle de Fr. 750'000.-- à Fr. 800'000.--, c'est à mon avis, très conséquent. Je me suis moi-même occupé d'un club de football, je peux vous dire que la gestion c'était assez, par moments, chaotique, ça demande énormément de temps, il faut beaucoup de bonne volonté. Je crois qu'il faudra vraiment être, à mon avis, attentif au contrôle de la gestion de ces fonds. Je pense que là-dessus, la Commission sera attentive à la gestion de ces fonds.

Mme SOLIOZ : J'aimerais simplement répondre à M. Chobaz. Je n'exige absolument pas qu'il y ait un délégué, c'était un exemple. Si vous m'assurez qu'il y aura des instruments de contrôle, si vous m'assurez que la Commission des sports s'y intéressera de près et suivra ça de près, et pourquoi pas peut-être, la Commission sociale aussi.

Je vous dis, je n'ai aucun problème, mais quand vous parlez d'indicateurs, je me réjouis de les voir, c'est tout. Les indicateurs de suivi, je me réjouis de les voir.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

b) Divers

=====

M. CAVALERI présente le sujet : Le club de basket a demandé d'être auditionné par la commission.

Le maître d'armes de l'institut Florimont s'est entretenu avec un commissaire. Ce dernier propose que la Commune participe à l'achat de matériel. D'autres commissaires souhaitent faire une visite des lieux et verraient d'un bon oeil l'ouverture de cours d'escrime à la population. Sujet à suivre, donc.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Le Conseiller administratif délégué annonce la pose de la poutrelle de 48 tonnes de la salle omnisports et, dans la foulée, nous informe que le crédit pour la 3ème étape de l'école du Petit-Lancy va bientôt être demandé. Cela impliquera la démolition prochaine (en février) de la salle de gym actuelle.

Le club de pétanque demande une aide pour la construction d'un WC et d'un local qui reviendront à Fr. 60'000.--.

Le club de tennis du Petit-Lancy va rencontrer le Conseil administratif pour évoquer sa situation financière et sa dette de près d'un million de francs.

Une délégation de l'UEFA s'est récemment rendue en Suisse et à Genève, en vue du championnat d'Europe 2008. Si notre stade devait être le théâtre de cette manifestation, il serait bon que notre commune réfléchisse sur la façon dont elle aimerait y être associée.

**10. COMMISSION DE SECURITE – Séance du 22 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

**a) Audition de l'Office des transports et circulation sur les
- compétences communales et cantonales en matière de circulation
- passage en revue des points critiques sur la commune**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le Président remercie M. Burri, directeur adjoint pour sa présence.

La Commission de sécurité désire principalement des informations relatives à la circulation et à l'arrivée du tram.

Avant la présentation du service de l'Office des transports et de la circulation, M. Burri distribue un document "Contact" qui est transmis aux communes, ainsi qu'une plaquette "Genève OTC" éditée avec le label ISO.

L'Office des transports et de la circulation, créé il y a 12 ans, dépend du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Il s'agit d'une autorité organisatrice, qui incite et propose la gestion des transports au niveau cantonal. L'Office des transports et de la circulation crée des plans directeurs.

Ce service regroupe plusieurs entités :

Domaine de la circulation : Les marquages au sol, surveillance des chantiers. Une personne est responsable des relations avec les communes.

Domaine gestion du trafic : Le service en assure la conception, la mise en place, l'entretien et les dépannages des 400 carrefours à feux du canton.

Domaine urbanisme : mise en place des projets et planification des transports.

Domaine des transports publics : c'est l'autorité organisatrice et de surveillance.

Domaine régional des déplacements : définition des concepts de mobilité de tout le bassin franco-valdo-genevois.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Domaine de l'observation des déplacements : Evaluation des actions sur le terrain et planification des plans directeurs communaux.

Plusieurs projets sont exposés :

Zones 30 m/h. : les projets des communes sont menés en commun avec les autorités.

Tram : d'importants travaux sont en cours qui imposent des rénovations aux carrefours. Elaboration d'un contrat de prestations avec les TPG et les P+R.

Une démarche a été engagée : "Vision 0 accident". On enregistre depuis 3 à 4 ans, un chiffre stable de 20 cas mortel par an. Lors de chaque accident mortel, une enquête est ouverte. Des budgets ont été prévus pour une campagne de prévention.

Quelques questions posées par les commissaires permettent d'apprendre ainsi que : les travaux du tram sont à la charge du Canton et de la Ville. La commune assumant les frais des abris-bus.

Les trams présentent plusieurs avantages par rapport aux bus : ils véhiculent deux fois plus de passagers (économie également de personnel), ils assurent un meilleur confort et n'ont pas d'arrêt en double sens.

Une délégation du Conseil d'Etat préavise tout projet, et en mesure l'impact sur l'environnement.

Pour les P+R, l'Office des transports et de la circulation donne un préavis quant à la localisation, à la volumétrie, l'échéance, etc., en liaison avec le plan directeur des transports collectifs.

Des projets seront proposés concernant les zones à macarons, en collaboration avec les communes. Pour le Petit-Lancy, il est recommandé d'attendre l'étude réalisée à Carouge pour relancer l'enquête.

Les communes n'ont pas de compétence, si ce n'est de faire des propositions, de trouver des solutions et d'apporter des remèdes à certains problèmes que l'on constate. Les demandes proviennent souvent de riverains ou de communes.

Les procédures sont longues car le service est tenu de respecter des délais légaux de 3 mois par souci de transparence : enquête publique, prise d'arrêté, soumission du projet à la délégation du Département, à nouveau mise à l'enquête publique. La population devrait être mieux mise au courant du temps nécessaire pour une réalisation.

M. Burri exprime un souhait : avoir un retour des autorités après un aménagement de carrefours par exemple.

Il est ensuite émis l'idée de faire une liste des points délicats de la Commune qui sera ensuite transmise à l'Office des transports et de la circulation.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**b) Compte rendu des activités des ASM en 2001**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Bise commente sur écran les statistiques de l'exercice 2001. A noter que : concernant les plaintes, tout appel téléphonique est compris dans cette statistique.

Domage à la propriété - toute intervention est enregistrée quel que soit le degré du dommage. Le graffiti est un dommage à la propriété.

Chiens - Mise en fourrière des chiens errants sans médailles, le service n'étant pas équipé pour découvrir les tatouages. On compte 1000 chiens à Lancy. 500 médailles sont vendues chaque année dès le mois de décembre.

Les amendes d'ordre - sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Pour les commandements de payer - un commis administratif a été engagé.

Concernant les surveillances nocturnes - elles sont effectuées par deux agents dans les écoles et les principaux parcs en été.

c) ASM / Police privée : quel rôle ?

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Plusieurs activités ont été développées au niveau des ASM :

1er groupe: "Propreté dans les rues et dans la nature". Il a été mis en place par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, suite à des remarques des ASM des communes.

Il comprend 3 sous-groupes :

1er groupe :

- informations et éducation
- infrastructures
- Répression (collaboration avec la gendarmerie et les îlotiers).

2ème groupe : "Prévention et sécurité dans les piscines ", en collaboration avec les responsables des lieux.

3ème groupe : "Délégation à la proximité".

4ème groupe : Commission cantonale consultative entre les ASM et la Gendarmerie.

Police privée : Elle n'intervient qu'après 23 heures ou pendant le week-end. Elle effectue le 3,3 % des heures des ASM.

En temps normal Fr. 40'000.-- figurent pour ce poste au budget. En raison des problèmes rencontrés au Parc Chuit, l'an passé, la somme a doublé.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Les ASM pourraient assurer ces gardes. Mais il faudrait alors engager plusieurs personnes et prendre en compte les rotations, vacances, maladies. etc., et on est limité par les m2 disponibles au local. Un poste supplémentaire est prévu au 2003. En projet : ouvrir un autre poste au Petit-Lancy en 2004.

Les compétences des ASM ont été fortement augmentées depuis 2 ans. Les privés ne font que les surveillance nocturnes dans les parcs et les écoles.

Un commissaire demande de calculer quel serait le coût des heures supplémentaires des ASM s'ils assuraient les gardes nocturnes, sachant que dès 19.00 h. et le samedi le tarif est de 150 % et le dimanche de 200 % ?

d) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Deux agents utilisent des vélos pour les interventions rapides.

Chiens : des boîtes à sachets avec poubelles ont été installées partout dans la Commune, suite à la demande de la Société canine. En prévention, les propriétaires qui ne tiennent pas leur chien en laisse seront systématiquement amendés. L'Association romande des services des parcs et promenades et maintenance lance une campagne d'information. Un logo paraîtra dans le Lancéen et distribué dans les centres commerciaux.

**11. COMMISSION SOCIALE – Séance du 23 mai 2002 –
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD****a) Visite de l'association d'entraide « UrGEns »**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : La Commission sociale s'est réunie le 23 mai dernier dans les locaux de l'association d'entraide «urGEns », en présence de M. Eggimann, directeur.

Fondée en 1992, l'association est reconnue d'utilité publique. Elle poursuit des buts sociaux et joue un rôle important dans la prévention et la prise en charge des différents problèmes dus à la solitude, l'exclusion ou encore à la violence familiale.

A préciser que « urGEns » bénéficie, pour la prise en charge des personnes, d'une maison mise à disposition par la commune. Cependant, l'entretien de l'établissement (jardinage, travaux de réfection...) sont à la charge de l'association, et donc permet à une réinsertion sociale.

Un directeur s'occupe du Foyer. Pour l'aider à mener à bien les buts de cette association, quelques personnes le secondent pour des travaux extérieurs, (déménagements, manutention lors de manifestations, etc.).

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Aucune subvention officielle, c'est grâce aux donateurs et à l'engagement de bénévoles que l'association fonctionne.

De plus, c'est grâce aussi à la compréhension de quelques entreprises (telle que La Migros) qui aident au travail de réinsertion.

Leurs projets :

Trouver une ferme, cette dernière donnerait l'occasion d'accueillir plus de personnes ainsi que des cas lourds (toxicomanes ou alcooliques), ce qui n'est malheureusement pas possible actuellement, un seul animateur pour les assurer seul.

Plusieurs ordinateurs ainsi qu'un professeur de culture générale, qui permettrait de rester dans une certaine réalité sociale.

b) Divers

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Un commissaire demande que le groupe de travail de proximité envoie les procès-verbaux à la Commission sociale.

Un commissaire demande comment les deux représentants du Conseil municipal doivent se positionner au niveau du groupe de travail de proximité, en tant que représentant du Conseil municipal ou simple observateur.

Un commissaire redemande de ventiler les procès-verbaux de la Commission de sécurité au groupe de travail de proximité afin que celui-ci ait de la matière.

Un commissaire demande ce qu'il en est du salaire de Mme Attinost, psychopédagogue à la Crèche de Chante-Joie. Le cas devrait être réglé en 2003.

**12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION –
Séance du 11 juin 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****a) Election du Président et de la Vice-présidente**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : M. Frédéric Renevey est réélu Président et Mme Patricia Solioz, Vice-Présidente.

b) Internet – Intranet communal

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le Conseil administratif rappelle que le site Internet de la Commune est en fonction depuis 1 an déjà et qu'il y a lieu de développer maintenant un site Intranet réservé à l'administration et aux Conseillers municipaux. M. Romy a été mandaté pour concevoir cet outil qui sera développé en commun avec Mme Boussina.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. Romy nous présente cet instrument qui devrait améliorer la communication entre Conseillers municipaux :

un agenda qui permet également de rechercher dans les événements prévus ou passés

des contacts avec coordonnées des membres du Conseil municipal, des sociétés et de différents organismes

un forum qui permet de discuter des objets

le Courrier électronique avec carnet d'adresses

une gestion de documents regroupant des documents de travail, des procès-verbaux de Commissions et divers documents. But permettre des recherches multicritères. Ce point doit être soigneusement articulé avec les documents figurant sur l'Internet communal.

des outils externes avec d'autres outils si nécessaire.

Des accès réservés permettront, aux seuls ayants-droit, d'accéder aux différentes pages et éventuellement d'éditer. Le système devrait être mis en place en septembre 2002, une formation est prévue pour les Conseillers municipaux et les personnes concernées de l'administration.

Les questions qui suivent portent essentiellement sur la formation, le matériel nécessaire à l'utilisateur, ainsi que sur la mise en ligne de documents antérieurs.

Après le départ de M. Romy, la discussion se centre sur la possibilité d'accès Internet des Conseillers municipaux, sur la nécessité de garder des documents-papier, sur la confidentialité ainsi que sur le coût (qui est évalué à Fr. 20'000.--).

Des plans pourraient également être transférés par ce canal qui permettrait également un archivage plus léger. La mise en place rapide devrait permettre d'expérimenter le système avant la prochaine législature.

Il est proposé de laisser le travail se poursuivre, et qu'alors, les utilisateurs pourront faire des suggestions et remarques.

La Commission approuve à l'unanimité la poursuite de ce projet.

c) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Au sujet de la LIPAD, le Grand Conseil a voté fin avril, avec effet rétroactif au 1er mars, une modification concernant les procès-verbaux de Commissions qui ne seront publics que si c'est le souhait exprimé de la Commission.

**13. COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 11 juin 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**a) Bilan de la saison écoulée et de la situation actuelle**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est à l'institut que M. Vellut, Directeur, accompagné de plusieurs enseignants, a reçu M. Chobaz et les délégués du Conseil municipal, ainsi qu'un représentant du Service des travaux et constructions. Relevons encore la présence du Président du Lancy Sport F.C.

Notre Conseiller administratif délégué nous a donné quelques informations sur l'évolution des pourparlers entre l'Etat et la commune pour l'achat de la dernière parcelle. La discussion est entamée et on déplore, comme à chaque réunion, le parking sauvage sur celui attendant la buvette.

Concernant les travaux d'entretien, on signale le mauvais état de la terre côté Sud du stade et le délégué au service des travaux et constructions en prend note et propose de drainer le terrain. Les classes du Cepta viennent un peu comme ils veulent et M. Chobaz a rappelé qu'il y a une convention d'utilisation avec cette école avec une plage horaire établie. Il faudra regarder avec eux pour les modalités.

Le Président du Lancy Sport F.C. tient à signaler les excellentes relations entretenues entre son club et l'institut.

b) Perspectives pour la saison 2002-2003

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué fait un tour d'horizon sur les transformations envisagées. Un crédit d'investissement est prévu afin de renouveler le terrain synthétique et le prochain sera d'une nouvelle génération. Il sera élargi grâce à l'acquisition d'une parcelle au 1, chemin du Fort-de-l'Ecluse, mais la dernière parcelle, soit le No 11, n'a pas été acquise pour des raisons de jouissance.

Une question est posée aux maîtres de sport afin de savoir si l'institut fréquente toujours la patinoire. Les classes s'y rendent en moyenne deux fois par saison, mais il manque parfois des patins.

Les classe de l'institut se rendent également sur la piste d'athlétisme au centre intercommunal des Eaux, mais la problématique d'un parking à proximité et le manque de vestiaires augmentent les difficultés.

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Lancy Sport F.C., le Président nous parle de l'excellente fréquentation des écoles de football avec une prévision d'augmentation des effectifs. Le site Internet du club est en constante visualisation.

Institut Florimont : le centre de formation du Servette F.C. a quitté fin juin 2002 l'institut. Il s'agit d'une bonne expérience selon le Directeur, qui aura duré 4 ans.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

M. Ogi, lorsqu'il était Président de la Confédération, a visité le centre de formation de l'institut.

Pour terminer, l'institut a fondé un club d'escrime, Florimont-Lancy et nous avons eu l'occasion de voir quelques « épéistes » à l'oeuvre. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir dans une prochaine Commission des sports.

**14. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 25 juin 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : C'est à l'unanimité et avec des applaudissements que M. Marc Guillermin a été réélu à la Présidence. Il en est de même pour M. Dubath pour la vice-présidence.

**b) Projet de rénovation des installations du Lancy-Tennis Club du
Petit-Lancy et du club Lancy-Fraisiers au Grand-Lancy**
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Le tennis Club Lancy Fraisiers a fêté son 30ème anniversaire et la partie officielle a eu lieu le 31 août dernier.

Des travaux ont été réalisés dans le club-house concernant les vestiaires et la cuisine et, le Conseil municipal avait accordé une subvention extraordinaire de Fr. 75'000.-- Le Club entretient régulièrement ses installations et rembourse régulièrement le prêt consenti en son temps.

Un projet est envisagé dont le coût est estimé à Fr. 390'000.--. Pour ce qui est de ce projet, il y a lieu de se référer au rapport de la commission. Le club espère obtenir de la commune un prêt de Fr. 100'000.--, remboursable en 6 ans. Affaire à suivre.

Le Lancy Tennis-Club a fêté ses 70 ans en 1998. Le terrain appartient à la commune. Le club rembourse une somme annuelle de Fr. 40'000.-- sur le prêt accordé en son temps par la commune. Ce remboursement se décompose comme suit : Fr. 20'000.-- pour une ancienne dette et Fr. 20'000.-- pour la bulle installée en 1998. Fin 1998, la dette totale, envers notre commune, atteignait Fr. 1'050'000.-- et, après les divers remboursements, elle devrait se situer, fin 2002, à Fr. 910'000.--.

Le club doit exécuter des travaux de réfection sur 3 courts, en pouvant supporter une partie des frais, mais notre aide est sollicitée en proposant un prêt de Fr. 140'000.--, soit le même montant qui a été remboursé depuis 4 ans. Le club augmenterait sa part grand de remboursement à Fr. 46'000.--, mais la convention en vigueur actuellement, devrait être modifiée.

La discussion s'est poursuivie et l'affaire est à suivre.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Dans le projet de construction d'un nouveau collège à Plan-les-Ouates, une salle omnisports serait construite divisible en 3 salles. Affaire à suivre.

**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 2 septembre 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

a) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Pour la présidence, le groupe Démocrate-chrétien propose la candidature de M. Stéphane Lorenzini, et pour la vice présidence, le groupe Socialiste suggère de réélire Mme Annick Bounous.

Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

b) Divers

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Le compte de la maison de l'Horloge ne peut pas être bouclé, vu le procès intenté au menuisier. En phase pénale, il a été condamné avec sursis mais, pour la partie civile, ce n'est pas terminé. La facture étant contestée, nous attendons la décision du juge. Le solde à payer n'est donc pas encore fixé.

Pour la salle omnisports de l'école du Petit-Lancy, les travaux de gros oeuvre touchent à leur fin. Le 9 septembre, une poutre métallique de 48 tonnes a été posée à 9 mètres du plancher. Elle se compose de 4 éléments de 12 tonnes et des travaux de soudure ont été effectués durant plus d'une semaine. Sur cette poutre se grefferont des poutres secondaires en bois.

Suite au projet de construction de la paroisse protestante du Grand-Lancy, à l'angle du chemin des Courtillets, place du 1^{er}-Août, il a été évoqué la possibilité d'un parking souterrain avec des places communales. Il s'agit d'un projet immobilier, en prolongement de la façade borgne côté cimetière. La commission de l'aménagement du territoire se pose la question de savoir s'il ne faudrait pas réaliser 2 ou 3 étages supplémentaires, ce qui permettrait d'offrir, à la population et aux commerçants, des places de parking supplémentaires. Toutefois il est rappelé que le terrain à cet endroit là est très mauvais.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**16. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 12 septembre 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

a) Election du Président et du Vice-président
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. François Lance est élu à la Présidence, et M. Alain Eretzian à la Vice-présidence.

b) Bilan fête des écoles 2002
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Concernant la fête des écoles, aucune remarque négative n'a été enregistrée.

Il est très vraisemblable que la fête 2003 pourra se dérouler à Marignac. Les travaux d'agrandissement prévus à l'Institut international de Lancy ne commenceraient pas avant juillet.

Le Président relève que les interventions du personnel du Service des parcs, promenades et maintenance, concernant le tri des déchets, ont été très appréciées. Il remercie également l'équipe de nettoyage du lendemain de la fête.

c) Point de la situation lors de la rentrée dans les différentes écoles de Lancy
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les nouvelles classes du Petit-Lancy sont agréables et unanimement appréciées. Les commissaires sont invités à les visiter ainsi que le préau couvert de Cérésole.

Concernant le chantier de l'école, il se déroule normalement. Un crédit pour la 3ème étape sera sollicité prochainement.

Le nombre de circonscriptions a augmenté, passant de 22 à 25. Les nouveaux inspecteurs sont :

M. Philippe Dayer chargé des écoles du Bachet, d'en Sauvy, des Palettes et du Petit-Lancy village.

M. Pierre-Yves Duparc, celles de la Caroline, des Morgines, de Cérésole, de Tivoli et Perly-Certoux.

Le projet de passerelle, prévue pour relier le secteur de Surville à Tivoli, est abandonné. La présence d'une patrouilleuse est maintenue pour assurer la traversée de la route de Chancy.

Malgré les constructions d'immeubles aux Marbriers, à l'avenue du Curé-Baud et aux Palettes, aucune école supplémentaire n'est envisagée.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Il est cependant demandé au Service des travaux et constructions de recenser les locaux occupés à d'autres fins que l'enseignement pour déterminer les marges de manoeuvre en cas de besoin dans chaque école.

d) Point sur la fréquentation dans les restaurants scolaires et activités parascolaires

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Vu la forte progression de la fréquentation des restaurants scolaires enregistrée ces dernières années, le Président a demandé de faire le point de la situation.

La majorité des enfants vient donc de façon régulière (400 enfants au minimum et 482 au maximum). Leur nombre varie peu d'un jour à l'autre. Tous les restaurants scolaires ont des services dédoublés.

Une étude pour une cuisine plus autonome avait été demandée. Un professionnel dans ce domaine sera consulté.

Le parascolaire s'est restructuré et, au budget 2003, nous contribuons au GIAP en tenant compte d'un + 5 % à charge de la commune pour rétribuer du personnel supplémentaire chargé de la coordination du secteur.

Le système souple de bons a été maintenu malgré l'opposition du GIAP. La facturation étant plus lourde, pour régler le conflit, une animatrice par école est donc indemnisée pour ce surplus de travail.

Un commissaire suggère d'étudier la possibilité d'un système d'abonnement.

Le président remarque que l'organisation marche bien et une invitation est réitérée aux membres de la Commission à se rendre dans un restaurant scolaire, ou mieux, de s'engager comme bénévoles.

e) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Diverses animations sont proposées : samedi 21 septembre dès 21 h. a eu lieu le 5ème anniversaire de Noctambus aux Bains des Pâquis

Du 21 septembre au 5 octobre a lieu l'exposition Fol'Arts à la Piscine de Lancy.

Exposition Le Drozophile à la villa Bernasconi jusqu'au 27 octobre.

Journée "sans voitures": Dimanche 22 septembre: une Braderie a eu lieu à la place du 1^{er}-Août.

La Course de caisses à savon est reportée au mercredi 2 octobre.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Une subvention communale de Fr. 15'000-- a été octroyée pour la restauration des vitraux de Notre-Dame-des-Grâces. Le coût des travaux se situera entre Fr. 250'000.- - et Fr. 300'000.--.

Cet été, dans les classes, 72 % des travaux de changement des éclairages et de l'équipement informatique ont été réalisés.

La Coudre : Après un bref historique de la Colonie de Lancy, M. Chobaz explique que son comité est aujourd'hui âgé et, par manque de nouvelles forces, a dû renoncer à mettre sur pied des séjours. Le bâtiment est vide, de temps en temps loué à l'Armée. Les anciens gérants sont locataires et assurent l'entretien du bâtiment. Des travaux de réfections importants sont nécessaires. Aucune activité n'est prévue malgré les recherches entreprises.

L'idée d'un commissaire est retenue, soit de céder le bâtiment à une association caritative ou de réinsertion.

Un vote de principe avait été voté pour l'engagement d'un délégué à la jeunesse. L'annonce n'a pas encore paru.

La piscine fermant ses portes le 15 septembre, un commissaire aimerait connaître son taux de fréquentation.

17. RESOLUTION DU PARTI RADICAL CONCERNANT L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE A LANCY

M. ERETZIAN : Ces derniers mois, nous avons pris plusieurs décisions dans cette enceinte, montrant de façon significative que nous désirons, tous partis confondus, à contribuer à la protection de l'environnement.

Le programme de la Confédération nommé « Suisse Energie » veut justement encourager toutes les Autorités suisses, à donner l'exemple en se basant sur la répartition des tâches entre Berne, les Cantons, et les Communes.

La Confédération donne la possibilité, à la plus petite commune, comme à la plus grand ville de Suisse, de faire savoir d'une manière forte, leurs modernités par un management et une politique durable et performante des énergies, en devenant membre de l'Association « Cité de l'Energie ».

Etant donné que nous avons déjà pris d'importantes mesures concrètes, il serait maintenant logique de rejoindre les 70 communes suisses labellisées, représentant 1,5 million de la population suisse ou celles qui ont entrepris les démarches, par exemple, Meyrin, Renens, Avanches, Crissier et Sainte-Croix.

Cela ne vous a certainement pas échappé, l'objectif du canton de Genève, est que l'ensemble des communes genevoises, obtienne le label « Cité de l'Energie » et devienne un exemple suisse.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Pour nous, cela aura, entre autres, l'avantage, d'avoir des conseils, des échanges d'expériences et d'informations des autres membres de l'Association, mais aussi, de faire partager les nôtres, au lieu de travailler de manière individualiste.

Afin que le Conseil administratif puisse entreprendre les démarches en vue de la certification « Cité de l'Energie », mes collègues et moi-même, espérons, que par votre vote positif, vous confirmerez une nouvelle fois, votre souci en faveur de notre environnement.

Nos concitoyens seront certainement fiers, de savoir que leur ville, la Ville de Lancy, arborera, dans un avenir proche, le label « Cité de l'Energie ».

Mme SOLIOZ : Pour une fois, je pense que c'est une bonne proposition, mais j'y mettrai encore une fois un bémol. On est tous conscients, dans ce Conseil municipal, de l'importance de l'écologie, et du concept du développement durable, je crois qu'on y travaille constamment, et on a toujours cet état d'esprit depuis le début de cette législature. Par contre, et comme d'habitude, on n'a pas du tout de considérations financières et économiques dans cette proposition.

Je propose simplement une modification, c'est-à-dire que, avant de voter, pour obtenir le label, que le Conseil administratif entreprenne les démarches, qu'on étudie les contraintes, notamment financières, qui sont liées à cette certification. Simplement connaître quelles seront les conséquences financières pour la Commune pour acquérir ce label. Donc, le groupe Démocrate-chrétien voterait cette résolution, sous la condition qu'on change une phrase, celle qui est « d'effectuer les démarches en vue de la certification » et de remplacer cette phrase par : « étudier les contraintes liées à la certification ».

M. DUBATH : En fait, si je suis Mme Solioz, on est en train de nous dire qu'on est pour l'écologie, à condition que ce soit rentable. Il y a des fois où il faut savoir prendre des risques financiers, et je pense que cette certification en vaut la peine.

Mme SOLIOZ : Un petit exemple, récemment, l'Expo 02 a basé énormément sur le concept écologique, on a bien vu les conséquences financières. Je ne dis pas qu'on est contre la certification, je dis simplement, avant d'accepter la certification, on pourrait simplement être au courant des conséquences financières. C'est tout ce qui est demandé dans cette nuance.

M. LORENZINI : Je prendrai un exemple concret par rapport à ce concept. En fait, ce qui est important de savoir, c'est jusqu'où ce label pourrait nous amener ? Un sujet que je connais assez bien, c'est la pratique du concept Minergie. Si on adhère à ce label, tous nos projets communaux dorénavant devront répondre par exemple au projet Minergie. Les conséquences financières du concept Minergie sont très importantes, il convient de savoir à quoi nous nous engageons, avant de prendre une décision, qui philosophiquement, semble très intéressante, mais qui peut être aussi lourde de conséquences. Donc, il est simplement demandé, au Conseil administratif, de faire une petite étude de quelles seront les « obligations » communales, si nous adhérons à ce label.

M. CAVALERI : Simplement pour dire que sur le fond, effectivement, c'est une bonne proposition. Mais, en l'état, avec les connaissances de spécialistes, que nous sommes beaucoup ici, je crois que les questions que posent maintenant Mme Solioz et M.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Lorenzini, signifient qu'une commission doit étudier cela en détail, ce n'est pas en plénière qu'on peut mettre au point ces détails importants. Je propose que cette résolution aille à une commission, à la commission ad hoc, celle de l'environnement, pour qu'elle détermine quelles sont les conséquences, les implications, les engagements de la commune. Sur le fond, personnellement, je ne vois pas d'objection, simplement, je me vois mal me déterminer en faveur d'une résolution qui en fait, dépasse mes connaissances techniques.

M. BAERTSCHI : Juste une question à M. le Maire. C'est quoi l'essence bio pour les machines 2-temps du parc communal, c'est nouveau ? J'aimerais bien avoir la réponse.

Ensuite, je trouve que le parti Radical est un peu flemmard. Il aurait quand même pu, plutôt que de demander au Conseil administratif de s'enquérir des démarches qu'il faut faire. Pourquoi n'utilisez-vous pas un peu de votre temps pour arriver avec une résolution un peu plus construite. C'est vrai qu'on a plein de questions, il me semble que la moindre des choses, pour un groupe qui fait une résolution, c'est de faire le travail avant, et ne pas tout confier au Conseil administratif.

M. HEIZMANN : Il y a ceux qui viennent avec des résolutions pas très construites, il y a ceux qui viennent sans résolution du tout. En ce qui concerne l'essence bio, il s'agit d'essence pour les moteurs 2-temps, qui évite de polluer. Comme vous le savez actuellement avec les moteurs 2-temps, il faut rajouter de l'huile minérale, et puis, il faut souvent des essences qui ont des additifs, et l'essence bio permet justement d'éviter toute une série d'effets polluants, en utilisant ce type de produit.

Maintenant, ce que j'aimerais dire, c'est que ce que nous avons voulu exprimer, par cette résolution, c'est que la Ville de Lancy jusqu'à aujourd'hui, et c'est grâce à nous, Conseil municipal, le parti Radical ne veut absolument pas s'abroger toutes les actions qui ont été menées dans le domaine environnemental, c'est grâce à vous, si nous avons voté une multitude d'actions dans ce domaine, mais c'est justement, de montrer par un signe clair à la population, qu'actuellement avec tout ce que nous avons déjà fait, nous pouvons être labellisés, sans aucune difficulté. Je crois que cela est important de le montrer, puisque nous sommes dans un processus de l'Agenda 21, auquel tous les groupes politiques y participent, il est important de montrer ce signal vert.

En ce qui concerne, je dirai, les obligations qui incomberont à notre commune, suite à cette labellisation, et bien, vous pouvez vous imaginer qu'elles sont extrêmement larges dans le sens. Il faut bien être conscient, que chaque bâtiment que nous allons construire, ne devra pas être soumis au concept Energie, mais il est évident que nous serons invités à regarder dans quelle mesure, un projet pourrait être regardé sous cet éclairage.

En termes de coûts, c'est dommage, là je vous rejoins, c'est un manque de préparation de notre part, les coûts exacts concernant la labellisation nous ne les connaissons pas Mme Solioz, mais dites-vous bien, qu'ils n'excéderont pas quelques milliers de francs. Donc la labellisation ne coûtera pas plus que quelques milliers de francs, donc, effectivement, on peut rajouter cette phrase, à mon avis, on est en train de noyer le poisson. Si ceci amène l'ensemble des voix du groupe Démocrate-chrétien, alors rajoutons cette phrase allégrement.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Mme SOLIOZ : Je propose de retirer ma proposition au profit de celle de M. Cavaleri qui est tout à fait pertinente.

M. LANCE : Nous allons voter sur la proposition de renvoi en commission.

M. FAVRE : Il y a un gros problème, comme l'a soulevé M. Lorenzini, le problème de Minergie qui coûte environ 15 % de supplément pour les constructions. Il faudrait peut-être aussi voir avec la Commission des travaux et constructions.

M. LANCE : Nous pouvons aussi bien renvoyer à la Commission de l'environnement et à la Commission des travaux et constructions.

La résolution est renvoyée en Commission de l'environnement et en Commission des travaux et constructions.

18. MOTION « TITEUF : LE GRAND » - QUE POUVONS-NOUS OFFRIR A LANCY POUR TITEUF ET SON CREATEUR ?

M. LANCE : Je vous rappelle que ce projet de motion a été déposé lors de la séance du 29 août par M. Pasquier.

M. PASQUIER : Lorsque je vous ai parlé du dernier album de Titeuf le 29 août dernier, je l'avais fait sous forme de boutade, et au fil des heures de nos débats, je me suis dit, tiens cela pourrait être quelque chose d'un peu plus sérieux. Ce soir, je suis encore dans cette hésitation, de savoir si cette idée est complètement saugrenue, ou elle permet au public de se préparer aux questions au Conseil administratif, ou bien vaut-il la peine d'y consacrer un peu plus de temps, de réflexion. Ce que je souhaiterais, ce n'est en tout cas pas de la présenter sous forme de motion, je vous propose plutôt de la renvoyer dans une commission.

J'ai repris un article qui est paru dans le quotidien Le Monde du 24 janvier dernier. On y parlait du personnage : « il doit avoir une dizaine d'années, l'âge des pitreries de fond de classe, il est blond comme Tintin, pas bien grand comme Astérix, et plutôt maigrichon comme Spirou, mais ses aventures n'en feront jamais un héros sans faille, ni défaut. Titeuf est plus modestement le fils de son époque, il a des baskets rouges et des zéros en math, il n'aime pas l'injustice, les épinards et les sandales à doigts de pied apparents. Titeuf n'est ni socialiste, ni démocrate-chrétien, ni libéral, il serait plutôt vert méga mortel et méga génial top ».

Lorsqu'on parle de son auteur, de son créateur, dans le journal Le Monde, il parlait de lui en disant : « effectivement, le reste du temps, Titeuf habite une drôle de maison, pleine de disques et de dessins, dans les environs de Genève, pour y accéder, le visiteur doit franchir les grilles d'un parc public, emprunter un chemin à flanc de colline, monter, monter encore, s'approcher d'une demeure du XVIIIème siècle, pousser la porte vitrée, gravir un escalier en bois, pénétrer dans une pièce mansardée, des tables à dessiner, un ordinateur, des fauteuils, c'est là, l'ancre de Zep. La cour du « Titeufland ».

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Alors, fort de cela, je me dis pourquoi pas nous à Lancy, est-ce qu'on ne pourrait pas apporter quelque chose pour Zep, je ne le connais pas, je sais qu'on a fait quelque chose en 1999, on a mis à disposition la villa Bernasconi pour présenter ses premiers dessins. Je pense qu'il serait intéressant de consacrer un peu de temps en Commission des écoles, culture et loisirs, pour avoir une réflexion, et puis se dire, est-ce que Lancy peut apporter quelque chose à Zep et à Titeuf particulièrement, en créant quelque chose sur la commune. C'est vrai, qu'il y avait l'exemple de Titeuf le Grand, l'idée m'est venue en voyant l'image de son dernier album, alors on pourrait imaginer un grand Titeuf, un peu à l'effigie de la statue de la liberté, où on peut pénétrer à l'intérieur.

Si vous permettez, M. le Président, je transforme provisoirement cette motion en renvoi en Commission des écoles, culture et loisirs, de telle manière que si la commission le décide, elle pourra ensuite présenter un projet au Conseil administratif. La question qu'on doit se poser ce soir, c'est, oui, on est intéressé par cette idée qui peut être saugrenue, et puis essayer de faire quelque chose pour Titeuf, ou non, on en reste là et puis ma foi, laissons peut-être partir Titeuf sans autre.

M. HEIZMANN : Je suis très surpris parce que M. Pasquier nous avait habitué à beaucoup mieux. En lisant sa motion, la première chose qui m'a sauté aux yeux, c'est qu'on demande au Conseil administratif de mener un concours d'architecture, sans que le créateur Zep soit d'accord ou non. Je vous rappelle simplement que Zep menait, depuis maintenant deux ans, une bande dessinée hebdomadaire dans le journal Illustré. L'Illustré a voulu faire un article dithyrambique sur sa fortune qu'il a pu amasser en quelques temps, et qu'on a vu Zep en première page, assis sur des liasses de billets de Fr. 1'000.-- et Zep n'était absolument pas au courant de cette première page, et il a décidé de rompre toutes ses relations avec le journal l'Illustré, parce qu'il avait trouvé que l'image, qu'on présentait de lui, n'était pas conforme à la réalité, bien qu'il avait gagné de l'argent, il ne trouvait pas logique qu'on le montre comme cela assis sur des liasses de billets de Fr. 1'000.--.

Alors, avant de lancer un concours d'architecture, il faut quand même que celui qui est le père de l'image de Titeuf, ait au moins été abordé. Donc, je suis très surpris de la légèreté, mais je sais que cette motion a été faite dans un esprit un peu revanchard, par rapport à une attitude que nous avons de vous présenter, depuis quelques mois, des résolutions ou des motions.

Je pense à quelque chose qui n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, c'est que vous avez dit, qu'en Commission des sports, un groupe de l'UEFA était venu auditionner Genève pour voir dans quelle mesure, le concours de l'UEFA 2008 pourrait venir ici, et pourquoi pas à Lancy, dans le grand stade. J'imagine déjà le Palais de l'Équilibre revêtu d'un revêtement qui pourrait le transformer en magnifique ballon, et là, nous aurions certainement, dans le Guinness Book, le record d'un ballon réalisé.

M. LANCE : Il y a une proposition de renvoyer cette motion à la Commission des écoles, culture et loisirs.

La motion est renvoyée en Commission des écoles, culture et loisirs.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002**19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. PASQUIER : Je vais me tourner du côté de M. Heizmann parce que je crois qu'il ne comprend pas très bien mes propos. Je fais le lien avec l'UEFA, et peut-être sur des propos un peu plus sérieux. J'ai appris que, lors des différents travaux qui sont actuellement en cours pour le stade de Genève, c'est toujours un peu la même chose lorsqu'on termine de si grands projets, on est souvent confronté à des problèmes financiers. Et puis, au-delà, de ces problèmes financiers, il y a des problèmes de sécurité qui sont également apparus.

Il y a un certain nombre de règles de sécurité qui doivent être établies lorsqu'on accueille des matchs de l'UEFA, en particulier, d'avoir la capacité d'accueillir près de 30'000 places. Je citerai quelques problèmes qui sont apparus, c'est qu'effectivement, les bandeaux publicitaires qui entourent le terrain ne permettent pas, aux cinq premiers rangs de voir correctement la surface engazonnée. De ce fait, ils ont dû reculer des barrières de protection jusqu'au 5^{ème} rang, ce qui fait qu'il y a toute une série de spectateurs qui sont en liaison directe avec le stade.

Il y a des règles très strictes en ce qui concerne les consommations d'alcool dans les stades de football, il sera effectivement interdit de consommer de l'alcool dans le stade, mais à côté, le centre commercial sera ouvert, et il est clair que tous les restaurants pourront vendre de l'alcool sans autre.

Il y a un autre problème qui se pose, c'est l'évacuation en cas de problème dans le stade. Que fait-on des 30'000 spectateurs qui débouchent sur la route des Jeunes. Enfin, il y a un certain nombre de problèmes de sécurité, dont j'ai entendu parler, derrière tout cela, la question que je me pose, c'est que nous, en tant qu'autorités, en particulier, par rapport à l'engagement qui est louable de notre Conseil administratif, et du Conseiller délégué, quelles sont les responsabilités en cas d'événement grave sur le stade de Genève. Est-ce que la commune de Lancy, respectivement, le Conseiller administratif délégué, a une responsabilité lorsque le stade sera en exploitation, s'il devait se passer un malheur, ce que je ne souhaite pas du tout ?

Je ne demande pas une réponse maintenant, mais peut-être un avis de droit, ou peut-être que ceci soit clarifié lors d'une prochaine séance.

Mme DILONARDO : J'ai quatre petites interventions. La première, ce sont des remerciements que j'adresse au Service des travaux et constructions, par les animateurs du Terrain d'aventures du Petit-Lancy, des travaux ont été réalisés au 1^{er} étage, et c'est vraiment magnifique, j'ai pu le constater aussi. Tout le monde est ravi.

J'ai aussi une invitation à vous transmettre. La paroisse de la Ste-Famille ouvre sa kermesse ce dimanche, à partir de 10 heures, avec la messe, etc. Vous êtes tous les bienvenus.

J'ai encore une demande qui est adressée par les habitants, les propriétaires, tous très âgés de 82 à 92 ans, du chemin des Tattes-Brûlées. Il n'y a pas de ramassage d'ordures qui se fait avec le camion dans ce chemin. C'est vrai que ce chemin est très étroit, il est maintenant partiellement goudronné, et je pense que ce serait bien d'essayer de trouver une solution pour ces personnes.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Encore une chose, lors des dernières votations de dimanche, les responsables du local de vote du Petit-Lancy Village ont attendu 1 ½ heure la police, pour qu'elle vienne prendre le matériel électoral. On ne savait pas à ce moment-là que l'on pouvait demander aux policiers de venir au lieu où on se trouvait, mais peut-être, serait-il bon de revoir ce mode de fonctionnement.

M. IMHOF : J'ai reçu dans cette enveloppe blanche ce texte. Je ne sais pas si tout le monde l'a reçu. Je suis très étonné que le Conseil administratif nous donne ce document sans explication ou commentaire, d'autant plus qu'il n'est pas signé. Je propose donc, au nom du groupe Radical, le classement vertical de ce document.

Je me demande finalement comment ce document est arrivé au GHI, dont j'ai ici la dernière édition, on en fait mention sans le publier complètement.

M. LORENZINI : J'ai juste une remarque. M. Spinucci a fait un clin d'œil à Christian Gerbex qui a quitté notre Conseil, et l'a remercié pour le travail fourni. Une des choses que M. Gerbex a inlassablement demandée au cours de ses nombreuses années de Conseiller municipal, en tant que président du Lancy-Sports, c'est que le parking, devant le Lancy-Sports, soit autre chose qu'un parking digne de Sarajevo. Je propose une fois pour toutes, que les cratères de près de 60 cm. soient bouchés.

M. SPINUCCI : Je rappelle à M. Lorenzini et à M. Gerbex, qui est encore là, que jusqu'à il y a encore peu de temps, le parking n'était pas sur le domaine public communal, c'est seulement depuis l'acquisition, par la commune, de l'ensemble du complexe, qu'il est devenu communal.

Je dirai, en tant que technicien, qu'on ne pourra pas se contenter de boucher les trous qui n'ont certainement pas 60 cm. de profondeur, mais qu'il s'agit de le reprendre totalement. Je pense qu'il faudra le faire avec une nouvelle étude de la conception de tout le stade.

M. CHOBASZ : Dans la ligne des propos de M. Spinucci, je souhaite confirmer que le parking doit être complètement réaménagé et que le coût de ce réaménagement est évalué entre Fr. 200'000.-- et Fr. 300'000.--. Il faut le reprendre vraiment complètement. On avait différé ces travaux jusqu'à l'aménagement complet de l'ensemble de l'espace.

Cela étant, nous demanderons à notre Service des parcs, promenades et maintenance de faire ce qu'il a fait les années précédentes, à savoir continuer à boucher les trous, même si on sait que ces réparations n'ont qu'une durée de vie limitée.

J'ai bien entendu M. Pasquier, je lui répondrai ultérieurement. En résumé, je crois qu'il faut quand même distinguer deux éléments, qui sont la responsabilité du propriétaire de l'installation ou de l'ouvrage, à savoir la Fondation du stade de Genève, dans laquelle la Ville de Lancy est partie prenante, et, dans un deuxième temps, la responsabilité de l'exploitant ou du responsable de la manifestation, qui, lui-même, peut être soumis à différentes contraintes dans l'utilisation ou dans le déroulement de la manifestation. Les deux éléments peuvent se superposer : le ou la propriétaire devra fournir un élément ou une installation correspondant aux normes de sécurité et, puis, l'exploitant pouvant lui-même se voir pour la manifestation elle-même imposer un certain nombre de conditions supplémentaires. Mais cela nécessitera, j'imagine, quelques développements complémentaires que je vous donnerai ultérieurement.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Quant à M. Imhof, l'informer que le Conseil administratif a reçu, comme lui, le courrier anonyme qui a été distribué. Quand nous avons ouvert ce courrier, nous avons deux solutions : soit classer verticalement l'ensemble, soit en assurer la distribution, puisque ces documents ont été remis à l'entrée de la Mairie, sans qu'on puisse savoir exactement de qui ils émanaient. Considérant que, malgré tout, les destinataires, puisque tous les destinataires étaient mentionnés sur une enveloppe, devaient pouvoir être atteints, nous avons jugé préférable de distribuer ce courrier pour que chacun ait au moins l'information, quelle que soit sa valeur.

M. FOLLMY : Je voudrais répondre à M. Heizmann par rapport à son intervention du début de la séance, à propos des questions au public.

J'aimerais lui rappeler que c'est la Commission de l'administration et information qui avait proposé, il y a un peu plus d'une année maintenant, l'introduction de cette possibilité pour le public de poser ses questions, et il avait été convenu que le public pouvait les poser à un rythme d'une fois par trimestre. Ceci avait été accepté par l'ensemble du Conseil municipal, par un vote de principe.

Alors, il est clair que l'on peut revoir le document « légal » qui nous sert de base pour la gestion de nos séances, mais cela n'empêche pas qu'il y avait quand même une décision du Conseil municipal auparavant.

Mme CASUTT : J'ai une remarque à faire par rapport au giratoire du chemin des Palettes, avenue du Curé-Baud, qui n'avait pas pu être recouvert de bitume l'année passée étant donné qu'il faisait trop froid. Maintenant, on vient d'avoir 3 mois d'été relativement beaux, et cela n'a toujours pas été fait. Je sais que beaucoup de monde roule en quatre roues, mais quand vous êtes sur ce genre de giratoire en deux roues, c'est très dangereux. J'aimerais savoir pourquoi cela n'a pas été fait ?

M. LORENZINI : En entendant les propos de M. Imhof concernant la « boulette » comme cité dans le tract susmentionné, je voulais savoir, puisqu'on a eu la joie d'avoir une séance extraordinaire le 29 août, soi-disant c'était hyper urgent, et que le Conseil d'Etat s'apprêtait à voter deux jours après nous le budget. Je voudrais savoir où en est le dossier et si le Grand Conseil s'apprête à voter prochainement ce crédit de construction ?

20. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Albert NOUGA : Mesdames, Messieurs, j'ai eu le plaisir d'assister l'autre jour au Collectif des Palettes, lorsqu'il y avait les autorités cantonales et le Conseil administratif incorporé. J'ai eu l'occasion de prendre l'avion pour me rendre au sommet mondial à Johannesburg. J'ai eu une grande émotion, j'ai pensé à cette commune où je vis depuis déjà plus de 24 ans, je me suis permis en toute honnêteté d'envoyer un message de Johannesburg au Conseil administratif.

Comme je ne pouvais pas nommer tout le monde, et ne connaissant pas les coutumes en la matière, je me suis permis de m'adresser au Conseil administratif. Peut-être que j'ai pu faire des gaffes au point de vue diplomatie, mais je demande une excuse publique.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

Ma question concerne cette idée du public qui peut poser des questions. J'ai entendu M. Heizmann tout à l'heure. Je crois quand même que la démocratie c'est aussi de pouvoir laisser certaines personnes s'exprimer, lorsque cela leur est possible. Je pense que le public a aussi intérêt à s'associer aux bonnes idées de ce Conseil municipal.

Lorsque je suis intervenu à la réunion du Collectif des Palettes, je me suis effectivement intéressé à la commune. J'ai eu l'occasion, en tant qu'étranger, de prendre mon courage à deux mains, et de me considérer comme un Suisse dans l'âme, et un Suisse dans le cœur. Il est vrai qu'une partie de moi-même est déjà Suisse, de par l'administration, mes enfants sont Suisses, mais moi, je suis un Suisse dans le cœur et dans l'âme. J'ai eu l'idée de fonder, dans cette commune, ce qu'on appelle le « village Suisse ONG ».

J'ai entendu de la délégation Suisse à Johannesburg que le Conseil Fédéral a exprimé le souhait que la Suisse puisse augmenter le budget pour la lutte contre la pauvreté. C'est un point qui a été soulevé, que la Suisse puisse continuer un bon programme pour l'environnement parce que l'année internationale était cette année, l'année de la montagne. Le troisième volet, si ma mémoire est bonne, concernait aussi l'éducation des plus démunis. Sans cette éducation, je crois qu'il serait très difficile d'établir la paix dans le monde.

Est-ce qu'il serait possible à ce Conseil de pouvoir penser à ce que la jeunesse de cette commune puisse être de plus en plus axée vers le problème de la pauvreté. L'ambassadeur de la DDC, M. Walter Fuss, a toujours dit que le 40 % du produit national provient réellement de pays qui ne sont pas limitrophes à la Suisse. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons faire un effort pour que notre commune puisse intéresser le maximum de la jeunesse. Parce que la jeunesse est le futur au problème du développement, problème de la pauvreté, problème de l'éducation. J'ai fait l'expérience d'envoyer des jeunes Suisses, en leur faisant des visas, vers d'autres horizons, parce que l'Etat de Genève m'a offert des ordinateurs en bon état qui sont pour aider les pauvres. Ce que nous gaspillons ici, peut toujours être utile aux autres.

La lutte contre la pauvreté, me tient beaucoup à cœur, l'éducation des enfants, l'ouverture des horizons. Est-ce qu'il serait possible que le Conseil administratif, vous tous qui êtes réunis, preniez cela en compte et que vous puissiez, peut-être, en débattre au cours d'une commission, et nous aider à ouvrir cet horizon.

Je vous remercie.

M. LANCE : Merci Monsieur pour votre intervention. Y a-t-il une remarque par rapport à l'intervention de M. Nouga ?

M. SPINUCCI : La question est telle complexe qu'on ne peut pas répondre dans l'immédiat. Je pense qu'on va examiner le problème posé, puis on répondra ultérieurement.

M. LANCE : Si la parole n'est plus demandée, je lève cette séance en vous remerciant pour votre participation, et j'invite le public à la cave pour poursuivre le débat.

Séance ordinaire du 26 septembre 2002

La séance est levée à 22 heures 15.

Le Secrétaire :

Le Président :

François BAERTSCHI

François LANCE